

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-174 du 13 Juin 1981

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications, de l'intérim du Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pour compter du 15 Juin 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

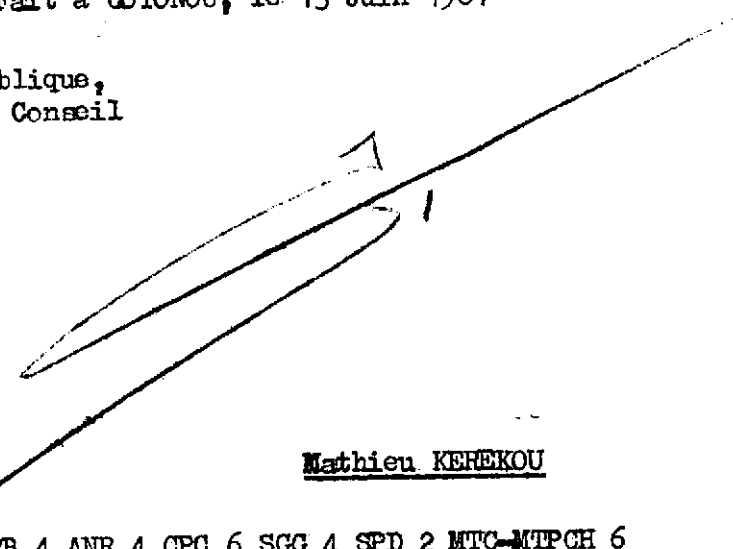
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 15 Juin 1981, le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 Juin 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 6 CC 4 PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTC-MTPCH 6
autres Ministères 20 DFE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2
DOCT 1 ONEPI - Gde Chano. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-